

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

23/07/2019

N° E19000233 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 10/07/2019, la lettre par laquelle M. le maire de la commune de Fréterive demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Fréterive (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement

DECIDE

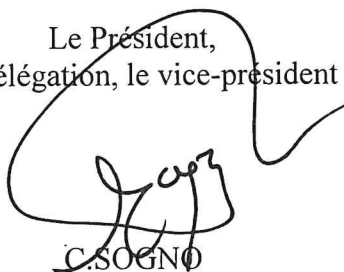
ARTICLE 1 : Mme Sophie Macon est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le maire de la commune de Fréterive et à Mme Sophie Macon.

Fait à Grenoble, le 23/07/2019

Le Président,
Par délégation, le vice-président



C.SOGNO